

Introduction

Bandes criminelles, paix publique et aveuglement

Xavier RAUFER

A chaque période historique, un Etat-nation constitué et organisé rencontre un seul problème grave en matière de sécurité. Plus bien sûr alentours, une multitude de diversement graves nuisances annexes.

Dans la France de 2013, le problème crucial de paix publique est celui des bandes criminelles. Enracinées pour la plupart dans la périphérie des métropoles, ces bandes provoquent le gros de la criminalité de voie publique¹. Elles sont notamment coupables d'une bonne part :

- Des vols à main armée de proximité (commerces, etc.).

- Des bouffées de violence dans les « quartiers sensibles », incendies de véhicules ; agressions, tirs visant les forces de sécurité, etc.
- Des vols avec violence.
- Des trafics de stupéfiants.
- Des rackets, occupations indues de halls d'immeubles, intimidations ou brutalités visant la population,
- Des règlements de comptes (homicides, enlèvements, bastonnades, etc.) entre malfaiteurs.

A supposer que, par magie, l'on puisse paralyser quelques mois durant l'activité de ces bandes, on verrait à coup sûr les statistiques criminelles (quel que soit leur mode de collecte) s'effondrer dans les catégories précitées.

Qu'un ministre de l'Intérieur, nonobstant son appartenance politique, parvienne à sérieusement et durablement réduire la nocivité de ces bandes : il devient sur le champ le héros national de quelque 20 millions de péri-urbains ; le voilà destiné au firmament politique. Car la plupart des habitants des périphéries métropolitaines craignent ces bandes, vivent dans l'angoisse de leur violence et de leurs exactions.

10

Or là, une question surgit à l'esprit : le problème est connu ; la voie pour le résoudre l'est aussi – d'autant plus que notre pays n'est ni le seul, ni le premier, à être confronté à ce banditisme juvénile – pourtant, cette affaire de bandes criminelles perdure et même s'aggrave en France depuis vingt ans ! Et nul gouvernement depuis lors, de droite ou de gauche, n'a pu le régler sérieusement !

Vingt ans ? C'est en effet le 5 juillet 1993 que l'auteur de ces lignes et son collègue et ami François Haut diffusaient largement une étude intitulée « La France des cités », qui alertait sur l'effondrement de la sécurité dans l'espace périurbain national, du fait – déjà – de bandes en voie rapide de criminalisation.

Depuis, pas grand succès dans la lutte anti-bandes ; en tout cas, rien de décisif. Pourquoi ? Aurait-on affaire à des armées criminelles si puissantes que l'Etat serait désarmé ? Nullement : les malfaiteurs qui « pourrissent la vie » des habitants des zones hors-contrôle sont peu nombreux, entre trois et quatre mille dans 26 départements métropolitains. Pas plus ? Non, car la criminologie contemporaine a révélé un type criminel hyperactif, le « prédateur violent », qui, le plus souvent en « meutes », commet une énorme masse d'infractions.

Les acteurs essentiels de cette criminalité sont ces individus jeunes (16-25 ans), agressifs et dangereux, agrégés en « noyaux durs ». Mais au moins : ces quelques milliers de bandits aguerris sont-ils des inconnus ? Evoluent-ils dans une opaque clandestinité ? Au contraire : à domicile, ils sont célèbres, passant leur vie entre le commissariat et le bureau du juge. A force de rédiger des procès-verbaux à leur propos, les brigades anti-crime de banlieue en savent localement la liste par cœur.

La longue impéritie officielle ne provient donc pas de l'intraitable difficulté du problème à résoudre. Selon nous, elle tient en revanche à trois facteurs emboîtés :

- Difficultés des élites médiatico-politiques à accéder à une réalité criminelle dont elles n'ont – sauf

rarissime exception – nulle expérience personnelle.

- D'où, encore, difficulté des mêmes à poser des diagnostics pertinents dans un domaine dont ils ignorent tout ou presque.
- D'où enfin, difficulté de ces élites à imaginer des solutions durablement efficaces.

Connaissance approfondie du terrain ?
Diagnostics experts ? Perspectives de solutions pertinentes ? Que le lecteur se réjouisse. Tout cela figure, bien argumenté et étayé, dans l'étude du commissaire Dufour qui suit cette introduction. Julien Dufour a passé cinq ans au cœur du « Neuf-trois », autant dire, à Fort-Apache. Blaise Pascal a dit jadis (je cite de mémoire) quelque chose comme « Je crois aux témoins qui se font tuer ». Par bonheur, J. Dufour est revenu vivant de Seine Saint-Denis. Il en ramène un témoignage essentiel sur les bandes criminelles, où et comment elles sont, ce qu'elles font – et que faire pour en venir à bout.

Note

1. Attention à ce terme. Une bande, c'est tout, depuis cinq copains refaisant le monde au pied de l'immeuble (des milliers en France), jusqu'au gang répondant à la définition internationale du crime organisé (plus de trois personnes, durabilité, partage des tâches et du butin), quelques dizaines en France. Nous parlons bien ici de bandes constituées autour d'un noyau central plus ou moins permanent, et dont, au jour le jour, l'activité et le mode de vie sont criminels ; un agrégat de ces individus que la criminologie du XIX^e siècle appelait joliment des « criminels d'habitude ».